



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
M. Martin Flügel, Directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par M. Benoit Hérisson, T. 021-315 27 28
notre réf. IdAff 494187 – A.1/2024/77 - rp
votre réf. Consultation Ordonnance cybersécurité

Lausanne, le 15 août 2024

Projet d'ordonnance sur la cybersécurité (OCyS)

Monsieur le Directeur,

Votre demande adressée le 6 juin 2024 au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, relative à la procédure de consultation mentionnée en titre, à laquelle le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a invité l'Union des villes suisses à participer, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vous trouverez ci-dessous la position officielle de la Ville de Lausanne au sujet de ce projet d'ordonnance sur la cybersécurité (OCyS).

La Ville de Lausanne relève que ce texte contribue à améliorer la résilience de la Suisse et de ses administrations face aux cybermenaces. Elle approuve le projet d'ordonnance mis en consultation et n'a pas de commentaires particuliers à ajouter sur le contenu de ce texte.

Pour toute question que vous seriez amené à nous poser au sujet de notre réponse à la consultation, nous vous invitons à contacter M. Benoit Hérisson, responsable de la sécurité du système d'information au Service d'organisation et d'informatique (SOI).

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter